



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 28 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 août 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, , Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame WINDELS, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BRIAS

Absent : Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

25-068 MEDIATHEQUE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 24-013 en date du 15 février 2024, autorisant le Maire à lancer une procédure adaptée pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et le choix d'un maître d'œuvre pour le projet de création d'une médiathèque ;

Vu la délibération n° 25-001 sollicitant la communauté de communes Cœur de Nacre au titre du fonds de concours et l'Etat au titre de la DSIL et du fonds verts sur la partie réhabilitation du bâti existant ;

Considérant que la SHEMA a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, et que Dauchez Architectes a été l'offre la mieux disante pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, une consultation en MAPA a été lancée pour les travaux à réaliser, le 22 mai 2025, découpés en 11 lots. 45 offres ont été reçues dans les délais réglementaires, soit le 20 juin 2025.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté en mairie le 22 juillet dernier.

Le rapport d'analyse des offres complet (85 pages) a été transmis aux conseillers le 6 août 2025.

Les offres économiquement les plus avantageuses ont été choisies à l'issue d'un classement ci-dessous, selon les critères suivants pondérés :

- critère 1 : valeur technique des offres : pondération à 60 points
- critère 2 : Prix : pondération à 40 points

Lots	Montant HT hors PSE	Montant HT PSE2 retenue	Montant HT PSE 3 retenue	Montant total HT
1 – Gros œuvre	98 500.00€			98 500.00€
2 – Charpente bois – ossature bois – bardage bois – terrasse bois	158 638.15€	2 520.58€		161 158.73€
3 – Etanchéité – Couverture	25 002.51€			25 002.51€
4 – Menuiseries extérieures	44 551.68€			44 551.68€
5 – Cloisons – Doublages - Plafonds	84 063.81€	11 788.49€		95 852.30€
6 – Menuiseries intérieures	56 406.49€			56 406.49€
7- Peintures – sols souples	27 494.01€			27 494.01€
8 - Carrelage	5 951.52€			5 951.52€
9 – Plomberie – sanitaires – Chauffage - Ventilation	48 281.32€			48 281.32€
10 – Electricité - SSI	43 100.00€			43 100.00€
11 – Terrassement – VRD – Espaces Verts	46 643.50€		1 500.00€	48 143.50€
	638 632.99€	14 309.07€	1 500.00€	654 442.06€

A l'issue de l'analyse, il a donc été proposé :

- De ne pas engager de négociations,
- De ne pas retenir la PSE1 relative au remplacement de l'isolation Bio Fib Trio par une isolation en paille hachée,
- De retenir les PSE 2 et 3 concernant la mise en œuvre d'un pare vapeur dans le bâtiment existant : lot 2 et 5.

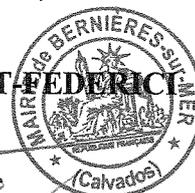
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la passation des lots pour la réalisation des travaux relatifs à la médiathèque.

VOTE : POUR : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



LECTURE DU CALVADOS

02 SEP. 2025

COURRIER